



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance du Conseil de Communauté du 28 septembre 2023  
Sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BURRUS**

**Nombre de membres 14**

**Etaient présents : 11 membres – 3 procurations – 14 votants**

### **Pôle Culture**

#### **336/2023 Attribution d'une subvention à l'association Hêtre**

La Commission culture a étudié, lors de sa séance du 10 juillet 2023, la demande de subvention formulée par l'Association Hêtre pour l'organisation du festival « Quartier Libre ».

Le festival Quartier Libre a pour objectif de promouvoir les arts de rue et d'inviter la population à l'émerveillement, l'humour et la poésie.

Le temps d'un week-end, le festival investit l'espace public et cherche à favoriser le lien social et l'ouverture vers la création artistique. Le festival se tiendra les 22 et 23 juillet 2023. L'association Hêtre sollicite une subvention intercommunale à hauteur de 10 000 € pour un coût total de 36 600 € (soit 27.5 % du total des produits prévisionnels du projet).

La Commission culture, après étude de la demande, a constaté que la manifestation « Quartier Libre » est éligible et relève de l'intérêt communautaire.

La Commission culture propose donc de soutenir cette manifestation et d'attribuer à l'Association Hêtre une subvention maximale de 5 000 euros.

Elle demande à l'association de lui fournir, à l'issue des manifestations, un bilan financier sur la base duquel elle statuera sur le montant de la 2<sup>ème</sup> tranche.

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré,**

**CONSIDERANT** le vote du 30 mars 2023 affectant un montant de 35 000 euros en vue de constituer un « fonds culturel » et la demande de l'association Hêtre,

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la Commission Culture en date du 10/07/2023,

**SOUTIENT** l'organisation, par l'association Hêtre, du festival « Quartier Libre »,

**ATTRIBUE** une subvention maximale de 5 000 € à l'association Hêtre, sous couvert du respect du règlement d'attribution des subventions 2023 aux porteurs de projets culturels.


**Délibération adoptée avec 13 voix pour et 1 abstention (Nathalie ROUSSEL)**

La secrétaire de séance,



**Christiane FORCHARD**

Le Président,



**Jean-Marc BURRUS**